

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAUDRY

SÉANCE DU JEUDI 26 OCTOBRE 2023 – 18 h 30 –

DÉLIBÉRATION DAG/26-10-2023/Q15

Date de convocation : 20 Octobre 2023

**Le Conseil Municipal de CAUDRY s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur BRICOUT Frédéric, Maire**

Nombre de conseillers en exercice : 33

Membres présents : M. BRICOUT Frédéric, Maire ; Mme MERY-DUEZ Anne-Sophie, M. POULAIN Bernard, Mme TRIOUX-COURBET Sandrine, M. RIQUET Alain, Mme THUILLEZ Martine, M. DOYER Claude, Mme RICHOMME Liliane, Adjointes au Maire ; Mme DAUCHET Martine, Mme PRUVOT Brigitte, M. DEVIENNE Marc, M. MARIN Yves, M. DEUDON José, Mme NAVEZ Patricia, M. DECALION Ismaël, M. BALEDENT Matthieu, Mme DENIZON-LEVEAUX Violenne, Mme MATON Audrey, M. HISBERGUE Antoine, M. ROUSSEAU Jérémy, M. BRULANT Damien, M. BAUDOUX Aurélien, Mme DEMARQUE Ophélie, Mme DISDIER Mélanie, Mme DESREUMAUX Sophie, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Membres absents ayant donné procuration (7) :

Mme BERANGER Agnès : procuration à M. BALEDENT Matthieu
M. BONIFACE Didier : procuration à M. POULAIN Bernard
Mme PLUCHART Claudine : procuration à Mme MATON Audrey
M. CHMIELEWSKI Dominique : procuration à Mme MERY-DUEZ Anne-Sophie
Mme CHATELAIN Nathalie : procuration à M. BAUDOUX Aurélien
Mme CAILLAUX Céline : procuration à Mme TRIOUX Sandrine
M. COLLIN Denis : procuration à Mme THUILLEZ Martine (sauf pour la question n°6)

Membre absent (1) :

M. BAJODEK Alban

Est désigné secrétaire de séance : Mme DEMARQUE Ophélie

OBJET : SUBVENTION CDAD 2023

Monsieur Yves MARIN, Conseiller Municipal, expose :

Le Point d'Accès au Droit est un lieu d'accueil gratuit permettant d'apporter aux personnes faisant face à des problèmes juridiques ou administratifs une information de proximité sur leurs droits et/ou devoirs.

La convention de partenariat signée le 28 juin 2013 entre la Ville de Caudry et le Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Nord – CDAD stipule le versement d'une subvention annuelle.

La permanence « avocat » a lieu le premier lundi de chaque mois, la permanence « notaire » est quant à elle programmée 1fois/trimestre. Ces permanences sont dispensées par les avocats du barreau de Cambrai et les notaires.

Monsieur MARIN signale que :

* la convention de partenariat prévoit dans son article 5, un apport financier de la commune au CDAD du Nord qui pourra être révisable chaque année à la hausse ou à la baisse sur la base des activités développées.

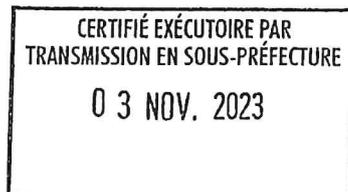
* durant l'année 2023 le nombre de permanences honorées a été de 12 sur les 15 programmées (deux restent à venir en Novembre et Décembre).

Ceci étant exposé, Monsieur MARIN propose au Conseil Municipal d'attribuer au CDAD du Nord, pour l'année 2023, une subvention calculée au prorata des permanences réellement tenues et à venir et correspondant à un montant de 1 866 euros.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.



Le Maire,


Frédéric BRICOUT

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Caudry
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL261023_Q15
Objet :	Subvention CDAD 2023
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-10-26 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	059-215901398-20231026-DEL261023_Q15-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215901398-20231026-DEL261023_Q15-DE-1-1_0.xml	text/xml	848 o
Document principal (Délibération) Nom original : DELIB_261023_Q15.pdf Nom métier : 99_DE-059-215901398-20231026-DEL261023_Q15-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	665 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	3 novembre 2023 à 15h11min48s	Dépôt initial
En attente de transmission	3 novembre 2023 à 15h11min49s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	3 novembre 2023 à 15h11min51s	Transmis au MI
Acquittement reçu	3 novembre 2023 à 15h11min56s	Reçu par le MI le 2023-11-03